



pollutec
ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 

Built by
RX In the business of
building businesses

POLLUTEC.COM



En association avec



-
- Pollutec - Lyon Eurexpo
 - 11 Octobre 2023
-

Présentation du dispositif des CEE (Certificats d'Economies d'Energie)

Elisabeth Tatreux
Thierry Laparra



Sommaire

- 1 ■ **L'ATEE et le Club C2E**
- 2 ■ **Le dispositif des CEE et ses acteurs**
- 3 ■ **La plateforme Emmy et les prix des CEE**
- 4 ■ **Comment financer ses projets avec les CEE?**
- 5 ■ **Les fiches d'Opérations Standardisées**
- 6 ■ **Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE**
- 7 ■ **Les différents modèles d'affaires**
- 8 ■ **Où trouver l'information?**

Agir ensemble pour une énergie durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement

- ➔ **2 400 adhérents**
- ➔ **11 délégations régionales** : un réseau **au service de ses adhérents** (*industriels et collectivités*) pour les informer des actualités du secteur et favoriser les échanges entre acteurs locaux (*+ de 100 événements par an*).
- ➔ **avec le soutien de l'ADEME**
- ➔ **7 domaines d'expertise répartis en deux pôles :**



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Département **Maîtrise de l'Énergie** qui anime une **Communauté de Référents Energie**
- Club **C2E** (Certificats d'Économies d'Énergie)
- Club **Cogénération**

ENERGIES RENOUVELABLES

- Club **Biogaz**
- Club **Stockage d'Énergies**
- Club **Power-to-gas**
- Club **Pyrogazéification**

Energie Plus : la revue de la maîtrise de l'énergie

Le Club C2E de l'ATEE

Ses missions

Le Club C2E, créé en 2006, offre **un espace d'échange neutre à tous les acteurs concernés par le dispositif des CEE**. Ses missions principales visent à :

- CONTRIBUTUER à la définition des fiches d'opérations standardisées
- ACCOMPAGNER et INFORMER les acteurs du dispositif pour les aider à comprendre et optimiser sa mise en œuvre selon leurs activités
- PROPOSER, sur la base de retours d'expériences, des évolutions de manière indépendante dans l'intérêt collectif.

Ces travaux sont conduits en étroite liaison avec la DGEC du Ministère de la Transition Energétique et l'ADEME.

Ses actions

- ➔ Organiser des Groupes de Travail
- ➔ Répondre aux questions des adhérents
- ➔ Diffuser les informations relatives au dispositif lors de Webinaires, de Flash Info CEE, sur son site internet, ...

Ses membres

**Fournisseurs d'énergie
Maîtres d'ouvrages
consommateurs
d'énergie** : collectivités
territoriales, entreprises
industrielles et
commerciales

**550 sociétés
adhérentes
Env. 1370
personnes**

**Maîtres d'œuvre et fournisseurs
d'équipements et de services** : sociétés
de services d'efficacité énergétique,
bureaux d'études, entreprises de
construction ou de maintenance...
**Agences locales et régionales de
l'énergie et de l'environnement**,
établissements financiers, consultants...



Elisabeth TATREAU
Déléguée générale du
Club C2E
☎ 01 84 23 75 97
✉ e.tatreau@atee.fr

Activité principale du Club C2E

Le Club C2E organise des groupes de travail sectoriels pour fédérer les acteurs et rendre le travail efficace.
Les groupes de travail Agriculture, Bâtiment, Industrie, Réseau et Transport sont chargés **d'identifier des actions pouvant faire l'objet de "fiches d'opérations standardisées" et d'élaborer les méthodes de calcul des forfaits** de certificats correspondants et de proposer des Fiches d'Opérations Standardisées .
Les projets de Fiches d'Opérations Standardisées **sont soumis à l'avis des experts de l'ADEME et proposés à la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC).**
Après ce processus de conception et de validation, **les fiches sont soumises à l'avis du Conseil Supérieur de l'Energie.**
La version définitive est arrêtée par la DGEC et **publiée par arrêté au Journal officiel.**

Services aux adhérents

Un accès à des **documents téléchargeables sur le site internet du Club C2E** (Présentations faites lors de GT, fiches de calcul ayant servi à élaborer les fiches d'opérations standardisées...) .
Un accès aux **questions réponses (FAQ)** mises en ligne par le Club C2E .
Les animateurs du Club répondent aux questions des adhérents par téléphone ou par mail.
Une lettre INFO FLASH CEE **d'informations sur les CEE est** diffusée par e-mail en fonction de l'actualité.

Pour adhérer contacter a.giroux@atee.fr



Sommaire

- 1 ■ **L'ATEE et le Club C2E**
- 2 ■ **Le dispositif des CEE et ses acteurs**
- 3 ■ **La plateforme Emmy et les prix des CEE**
- 4 ■ **Comment financer ses projets avec les CEE?**
- 5 ■ **Les fiches d'Opérations Standardisées**
- 6 ■ **Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE**
- 7 ■ **Les différents modèles d'affaires**
- 8 ■ **Où trouver l'information?**



Les CEE: un dispositif réglementaire dédié à l'Efficacité Energétique

- ❖ Certificats d'économies d'énergie (CEE) ont été créés en 2005
- ❖ Par période de **3 à 4 ans**, l'Etat impose:
 - **Aux fournisseurs/distributeurs d'énergie (Obligés)** :
Électricité, gaz, chaleur/froid, fioul domestique, carburant automobile
 - **De réaliser un certain volume d'économies d'énergie (obligation)**
Auprès des consommateurs finaux : les bénéficiaires – ménages, collectivités, entreprises, agriculteurs...
 - Ces économies d'énergie sont matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie : **les CEE.**

Les CEE représentent le principal outil de financement des travaux d'économies d'énergie
=> **Environ 5/6 Md€/an**

Les acteurs du dispositif

SCHÉMA DU DISPOSITIF

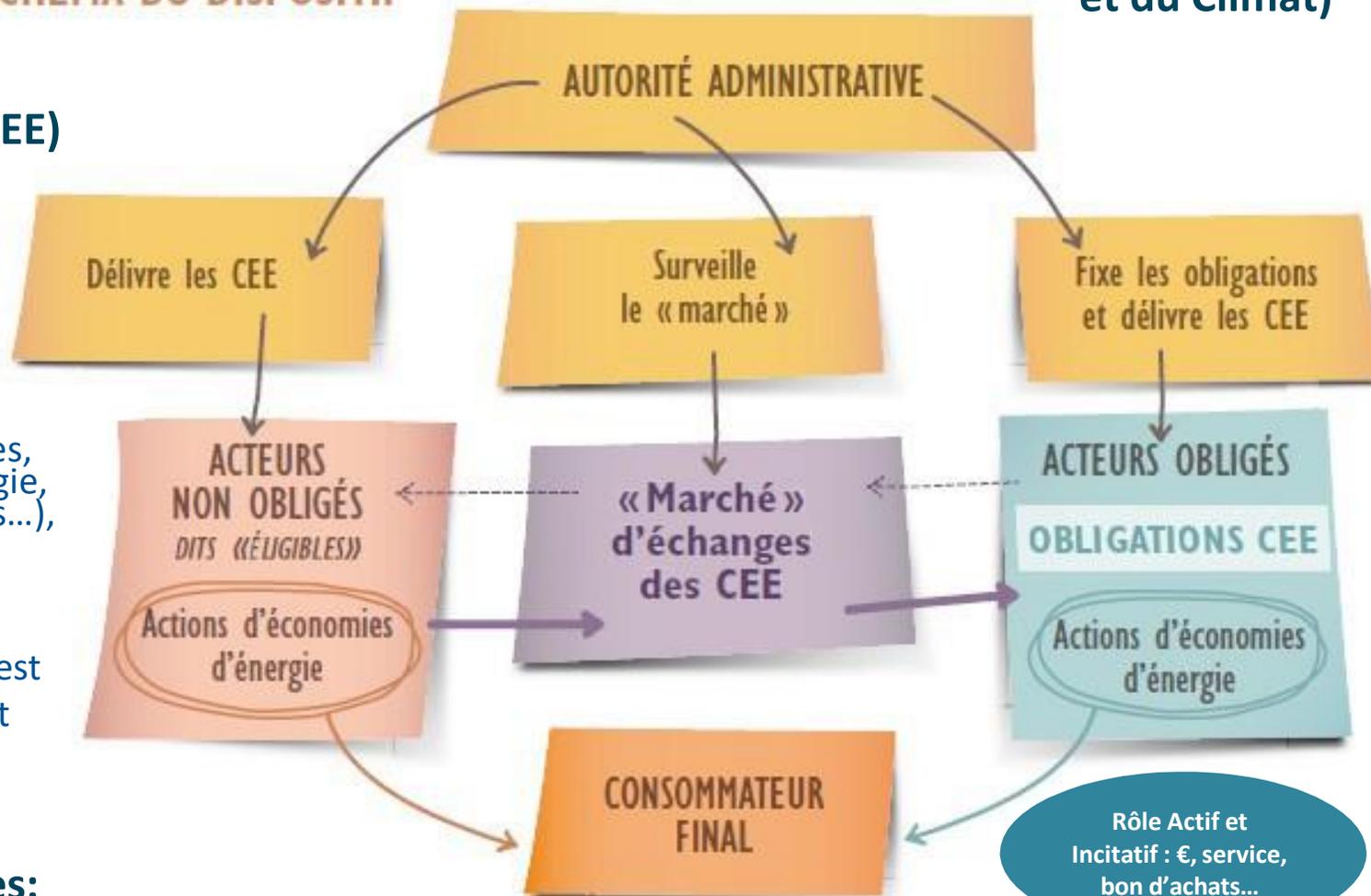
PNCEE
(Pôle National des CEE)

Les Eligibles

- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...), ANAH
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement

Bénéficiaires:

Ménages, Entreprises, Collectivités, Agriculteurs....



DGEC

(Direction Générale de l'Énergie et du Climat)

Fournisseurs Distributeurs d'énergie



Les acteurs du dispositif

Les obligés

Ils sont soumis à une obligation d'économies d'énergie (CEE classiques + précarités) sur une période donnée. Il s'agit des fournisseurs d'énergie et des distributeurs de carburant et leurs obligations sont proportionnelles à leurs volumes vendus. Si l'obligé n'atteint pas ses obligations au terme de la période, des pénalités financières s'appliquent. Dans le cadre de la cinquième période des CEE, la pénalité s'élève à 15€/MWhc pour les CEE classiques et à 20€/MWhc pour les CEE précarités.

Les bénéficiaires

Ils sont les consommateurs finaux qui bénéficient des travaux d'économies d'énergie. Il peut s'agir de personnes morales ou de personnes physiques.

Les éligibles

Ils peuvent produire des CEE en réalisant des travaux d'économies d'énergie sur leur parc. Ces CEE pourront ensuite être vendus sur le marché des CEE.

Le pôle national des CEE

Au sein du Ministère de la Transition Écologique, il est chargé d'instruire les dossiers de demande de CEE et de délivrer les CEE sur le compte des obligés et des éligibles. Des contrôles peuvent être effectués par lui sur l'intégralité du dossier. En cas de manquement ou d'incohérence dans le dossier, des sanctions peuvent être appliquées.

Les délégataires

Ils sont également des acteurs du dispositif CEE auxquels les obligés ont pu déléguer une partie de leur obligation. Pour certains, ils ont une « accréditation » du PNCEE. (Pole Nationale des Certificats d'Economies d'Energie)

Les mandataires

Ils travaillent pour un obligé ou un délégataire (production et dépôt de CEE), accompagnent financièrement les entreprises bénéficiaires.



Les acteurs du dispositif

Qui peut être demandeur?

Il peut s'agir **d'un obligé, d'un délégataire ou d'un éligible** qui aura réalisé des travaux sur son propre patrimoine ou qui aura incité des travaux auprès de consommateurs finaux.

NOTA BENE : **Le mandataire n'est pas demandeur**, même s'il est déposant, il est toujours représentant de l'obligé ou du délégataire

Qui sont les éligibles?

- **Les bailleurs sociaux**
- **Les collectivités territoriales, publiques**
- **L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** mais dans le Cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité, elle ne prend plus les CEE
- **Les sociétés d'économies mixtes (SEM)** exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux
- **Les SEM et sociétés publiques locales (SPL)**, dont l'objet est l'efficacité énergétique



Liste des Obligés:

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20221003_Liste_oblig%C3%A9s%28provisoire%29_0.pdf

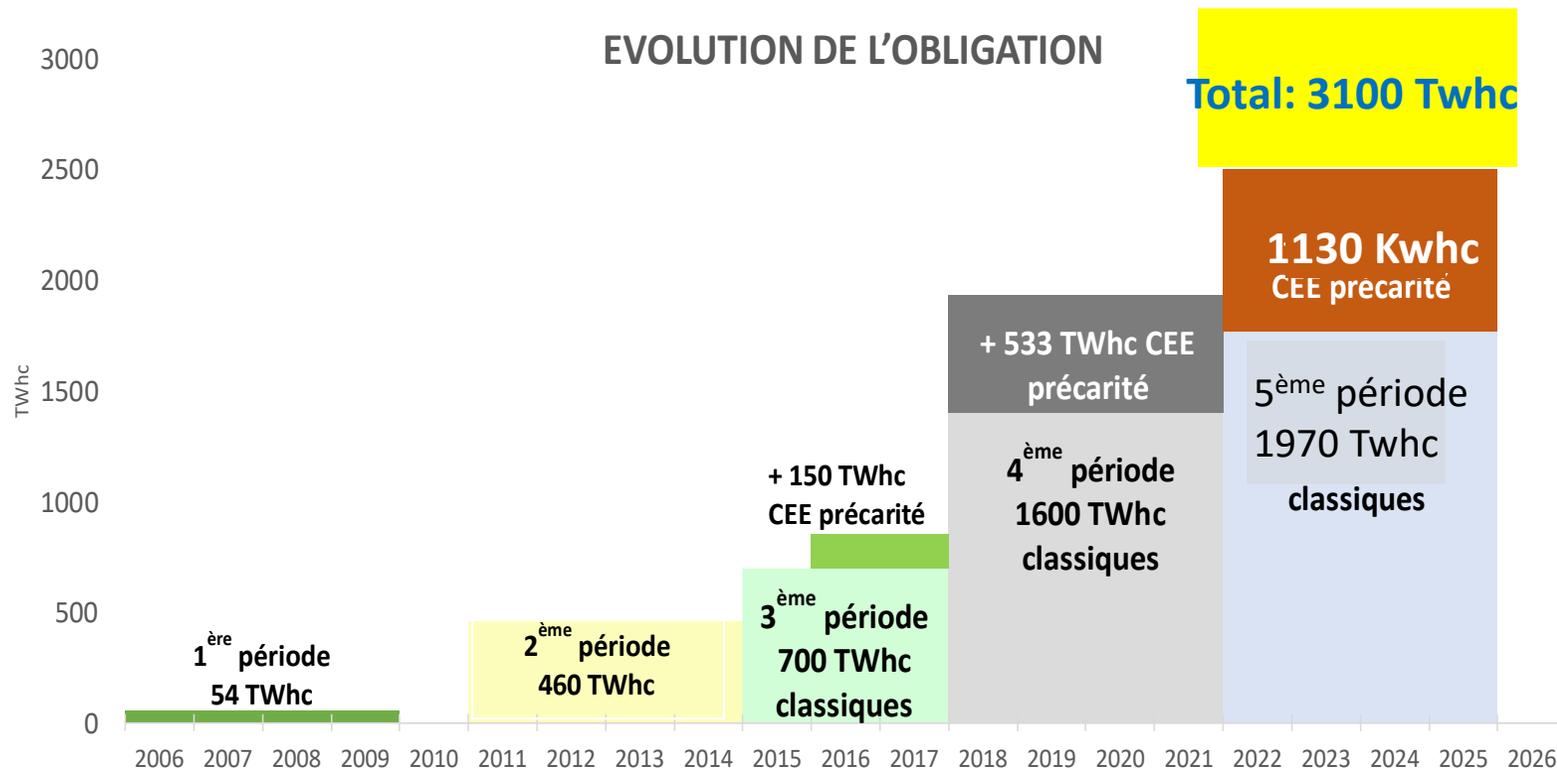
Liste des délégataires

- [liste des délégataires de la P5 est disponible sur le site du ministère](#)

Evolution de l'obligation: x57 depuis le début du dispositif



Décret cinquième période (1er janvier 2022 au 31 décembre 2025)



+ Décret du 27 Octobre 2020 réhausse le total de l'obligation de 600 TWhc
=> 1 970 CL + 1 130 PR = 3 100 TWhc

Le terme cumac (pour cumulé et actualisé) prend en compte les économies d'énergie sur la durée de vie de l'action concernée (produit, équipement...), par exemple 15 ans pour un congélateur ou 30 ans pour l'isolation d'une maison actualisé à 4%



100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.



Les CEE en 5 points !

- ➊ **A chaque fournisseur d'énergie, l'État impose une obligation de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment.**
- ➋ **Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE.**
- ➌ **Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand.**
- ➍ **Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et restituer à l'administration à la fin de chaque période.**
- ➎ **Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser de fortes pénalités.**



Sommaire

- 1 ■ **L'ATEE et le Club C2E**
- 2 ■ **Le dispositif des CEE et ses acteurs**
- 3 ■ **La plateforme Emmy et les prix des CEE**
- 4 ■ **Comment financer ses projets avec les CEE?**
- 5 ■ **Les fiches d'Opérations Standardisées**
- 6 ■ **Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE**
- 7 ■ **Les différents modèles d'affaires**
- 8 ■ **Où trouver l'information?**



Plateforme EMMY CEE

▪ La plateforme EMMY est le registre de compte des dossiers CEE

C'est la plateforme permettant de déposer les dossiers CEE.

Chaque demandeur de CEE dispose d'un compte sur EMMY sur lequel est déposé de manière dématérialisée les lots.

Un dépôt de CEE représente un minima un lot de dossiers totalisant 50 GWhc.

Les fonctionnalités de la plateforme:

- Dépôt de CEE
- Validation des opérations par le PNCEE
- Achat et vente de CEE validés par le PNCEE
- En fin de période, réconciliation administrative des dossiers: le PNCEE calcule l'obligation finale de chaque obligé sur la période, et vérifie que chaque obligé dispose sur son compte d'un volume équivalent à son obligation. Si oui, suppression du volume, si non l'écart sera facturé (quand objectif par atteint).
- La plateforme est gérée et pilotée par le prestataire Powernext qui dispose d'une délégation du service public.

Marché CEE Emmy

Le spread spot CL/PR a doublé entre août et septembre (0,49 €/MWhc contre 0,24 €/MWhc). Néanmoins, les volumes spot PR échangés en septembre sont faibles par rapport au mois d'août.



août-23	(€/MWhc)	Var. M-1	Volume mensuel échangé (GWhc)	Volume moyen (GWhc)	Nb transfert
Indice Emmy Classique	7,21	0,03	16 162	158	102
Indice Emmy Classique spot	7,62	0,24	4 522	174	26
Indice Emmy Précarité	7,62	0,36	11 275	188	60
Indice Emmy Précarité Spot	7,86	0,28	5 007	295	17

sept-23	(€/MWhc)	Var. M-1	Volume mensuel échangé (GWhc)	Volume moyen (GWhc)	Nb transfert
Indice Emmy Classique	7,23	0,02	19 627	160	123
Indice Emmy Classique spot	7,81	0,19	3 826	142	27
Indice Emmy Précarité	7,64	0,02	11 863	150	79
Indice Emmy Précarité Spot	8,30	0,41	1 829	96	19

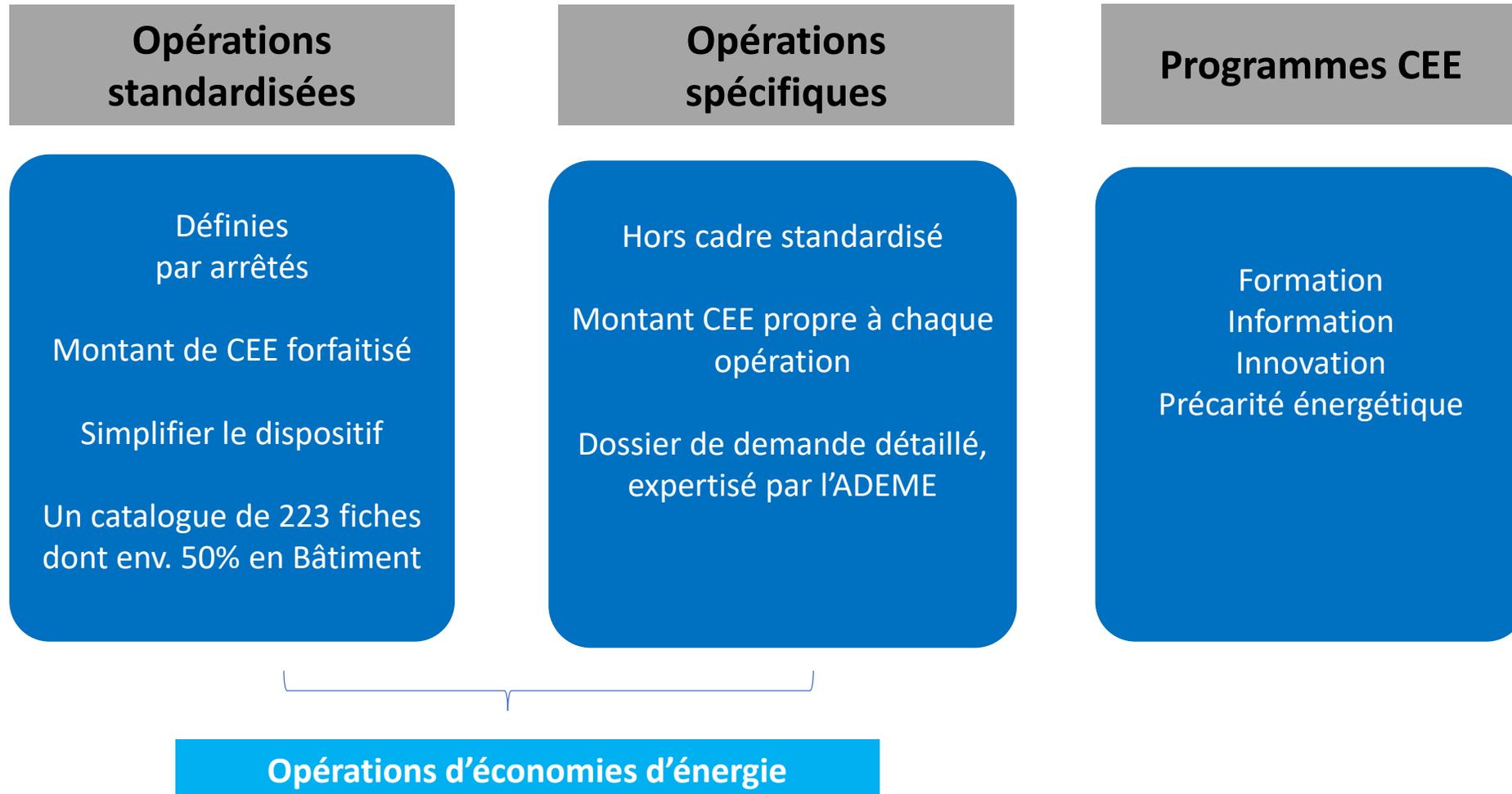


Sommaire

- 1 ■ L'ATEE et le Club C2E
- 2 ■ Le dispositif des CEE et ses acteurs
- 3 ■ La plateforme Emmy et les prix des CEE
- 4 ■ Comment financer ses projets avec les CEE?
- 5 ■ Les fiches d'Opérations Standardisées
- 6 ■ Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE
- 7 ■ Les différents modèles d'affaires
- 8 ■ Où trouver l'information?

Financer ses projets d'Efficacité Energétique avec les CEE

❖ Les 3 manières de bénéficier du dispositif des CEE :





Sommaire

- 1 ■ **L'ATEE et le Club C2E**
- 2 ■ **Le dispositif des CEE et ses acteurs**
- 3 ■ **La plateforme Emmy et les prix des CEE**
- 4 ■ **Comment financer ses projets avec les CEE?**
- 5 ■ **Les fiches d'Opérations Standardisées**
- 6 ■ **Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE**
- 7 ■ **Les différents modèles d'affaires**
- 8 ■ **Où trouver l'information?**

Les opérations standardisées (223 fiches)

❖ Opérations couramment réalisées pour lesquelles **une valeur forfaitaire de CEE** a été définie.

❖ Les **fiches standardisées** (liste accessible sur le site de l'ATEE [C2E Opérations Standardisées](#))

- un outil prêt à l'emploi qui permet de calculer le montant de CEE attribué,
- avec des exigences requises pour la délivrance.

→ Publiées par **arrêté ministériel**

→ Réparties en 6 secteurs : Industrie, Agriculture, Bâtiment résidentiel, Bâtiment tertiaire, Réseaux, Transports

223 fiches standardisées (Octobre 2023)

Résidentiel
60 fiches
BAR

Tertiaire
59 fiches
BAT

Industrie
32 fiches
IND

Transport
38 fiches
TRA

Agriculture
26 fiches
AGRI

Réseaux
chaud/froid, éclairage extérieur et
électricité **8 fiches**
RES

Principales fiches utilisées

Les fiches suivantes représentent environ 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	15,48%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	9,47%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	9,35%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,24%
BAR-TH-164	Rénovation globale d'une maison individuelle (France métropolitaine)	4,87%
BAR-EN-102	Isolation des murs	4,58%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	4,55%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	3,34%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,16%
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	1,79%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,55%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	1,52%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,38%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,14%
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires	1,14%
IND-UT-129	Presse à injecter tout électrique ou hybride	1,12%
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur	1,12%
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur	1,11%

Le contenu d'une fiche d'opération standardisée 1/3

▪Fiche BAR-EN-102

1. Secteur d'application :

Donne le périmètre de l'opération, précise si l'opération s'applique aux bâtiments neufs ou existants, aux logements collectifs ou individuels.

2. Dénomination :

Explication de l'opération valorisable

(achat d'équipement ou location, valorisation d'un service, etc.)

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Critères d'exigences techniques (performance énergétiques, etc.) et pratiques (installateur RGE) que doit remplir l'équipement et/ou son installation.

Opération n° BAT-EN-102

Isolation des murs

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur murs par l'intérieur ou par l'extérieur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation des murs ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en

Le contenu d'une fiche d'opération standardisée 2/3

▪ Fiche BAR-EN-102

4. Durée de vie de l'opération valorisée.

Elle est associée à l'équipement mis en place ou le service.

5. Montant du certificat en kWh Cumac :

Economie d'énergie finale réalisée par l'opération sur toute la durée de vie (actualisée) de l'opération.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² d'isolant en fonction de la zone climatique			X	Surface d'isolant (m ²)
H1	H2	H3		S
1700	1400	900		

Le contenu d'une fiche d'opération standardisée 3/3

■ Fiche BAR-EN-102

Annexe :

Elle comprend de plus la partie A de l'attestation sur l'honneur sur les critères d'éligibilité de l'opération.

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-EN-101, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAR-EN-101 (v. A27.2) : Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

*Date de la visite préalable du bâtiment où ont eu lieu les travaux :

Référence de la facture :

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : Oui Non

*Type de pose (l'isolation est réalisée entre un espace chauffé et un espace non chauffé) :

en combles perdus ;

en rampant de toitures

Caractéristiques de l'isolant posé :

*Surface d'isolant posé (m²) :

*Résistance thermique : R (m².K/W) :



Sommaire

- 1 ■ L'ATEE et le Club C2E
- 2 ■ Le dispositif des CEE et ses acteurs
- 3 ■ La plateforme Emmy et les prix des CEE
- 4 ■ Comment financer ses projets avec les CEE?
- 5 ■ Les fiches d'Opérations Standardisées
- 6 ■ Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE
- 7 ■ Les différents modèles d'affaires
- 8 ■ Où trouver l'information?

Trois étapes clés pour bénéficier des financements CEE

1

Identifier les actions éligibles aux CEE

- Consulter le catalogue de Fiches CEE sur le site de l'ATEE : [C2E Opérations Standardisées](#)

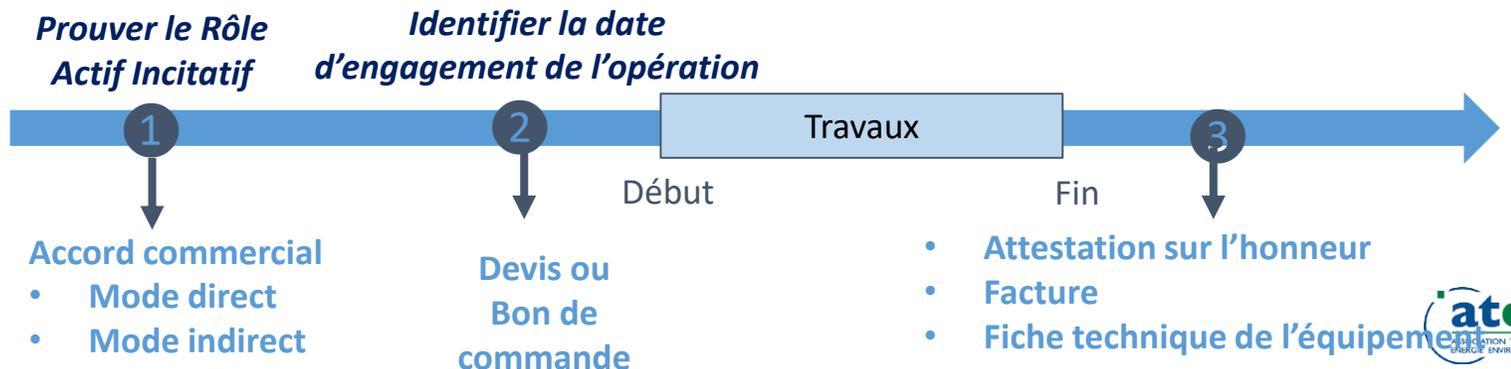
2

Identifier un acteur avec qui travailler et négocier un prix en € / MWhc de CEE

- **Les « obligés »** : Les vendeurs d'énergie dont les ventes annuelles dépassent un seuil fixé
- **Les « délégataires » d'obligations** : entreprises spécialisées dans le dispositif ayant acquis un statut comparable à celui d'un obligé
- **Les fournisseurs d'équipements / Les installateurs** : ces entreprises doivent avoir passé un contrat avec un obligé ou un délégataire
- **Les bureaux d'études** prescripteurs de solutions éligibles au dispositif CEE

3

Constituer le dossier CEE : 3 jalons



Le Rôle Actif et Incitatif 1/2

- La promotion active de l'efficacité énergétique est matérialisée par le Rôle Actif et Incitatif que les obligés ont vis-à-vis des consommateurs d'énergie.
- Le Rôle Actif et Incitatif est donc la pierre angulaire du dispositif CEE : faire en sorte que les obligés soient à l'origine et déclenchent chez les consommateurs d'énergie un acte d'efficacité énergétique.

▪
Le Rôle Actif et Incitatif intervient en amont de la prise de décision par le bénéficiaire de l'incitation d'engager des travaux d'efficacité énergétique.

- Il doit être suffisamment attractif pour que les consommateurs d'énergie décident d'investir dans des solutions performantes sur le plan énergétique.



Le Rôle Actif et Incitatif 2/2

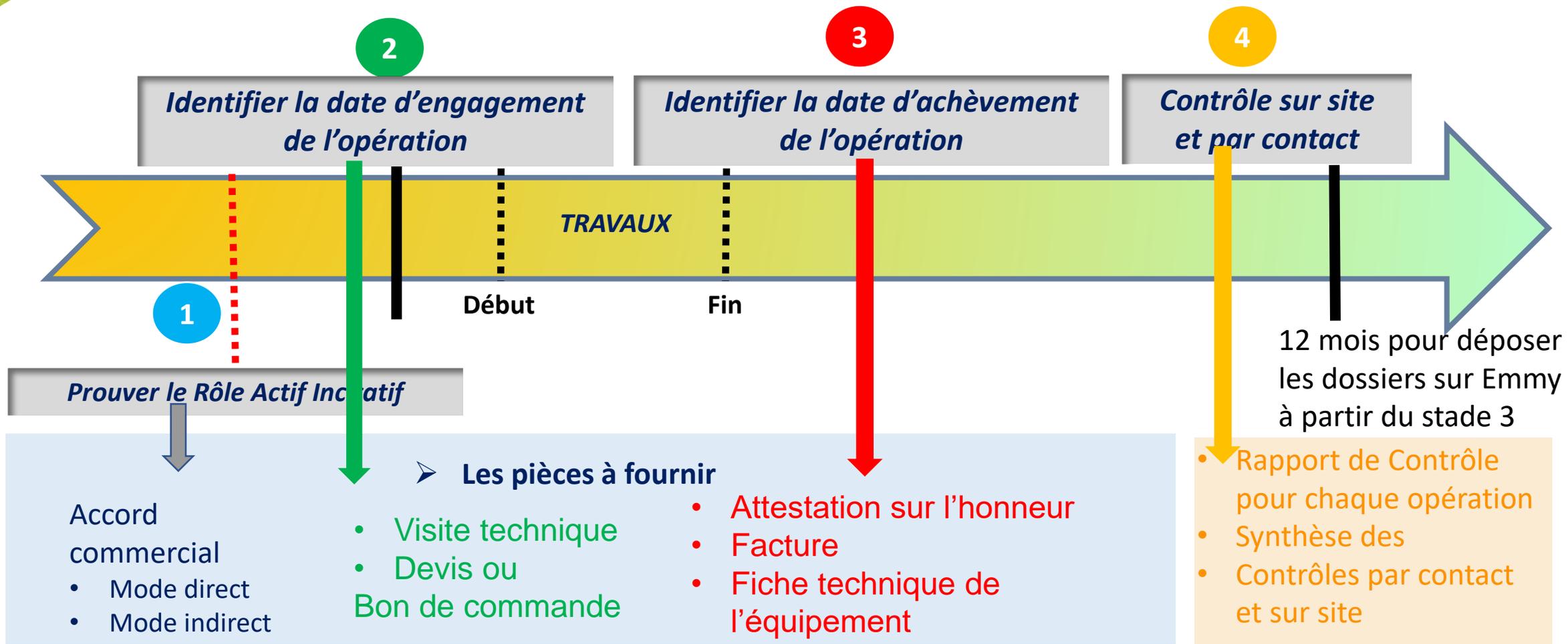
Ainsi, toute action du demandeur de CEE n'ayant pas de caractère incitatif ou réalisée après l'engagement contractuel de l'opération constitue un effet d'aubaine qui ne s'inscrit pas dans le dispositif et ne peut être valorisée.

Le Rôle Actif et Incitatif peut-être matérialisé par

- **une contribution financière ;**
- un **bon d'achat** pour des produits de consommation courante,
- un **prêt bonifié**,
- un **audit ou conseil personnalisé ;**
- un **produit**
- **ou service offert.**



Processus de constitution d'un dossier CEE

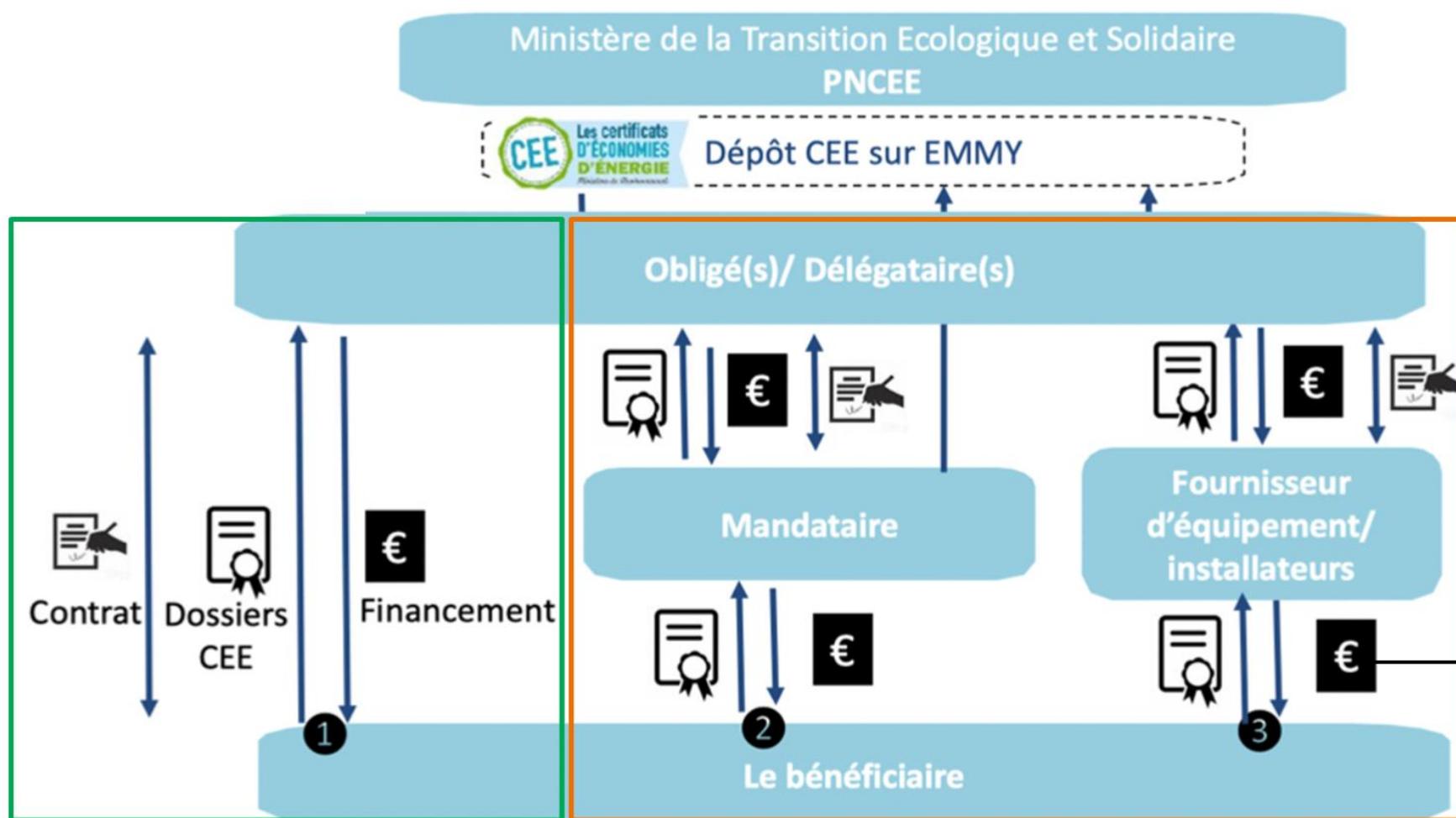




Sommaire

- 1 ■ L'ATEE et le Club C2E
- 2 ■ Le dispositif des CEE et ses acteurs
- 3 ■ La plateforme Emmy et les prix des CEE
- 4 ■ Comment financer ses projets avec les CEE?
- 5 ■ Les fiches d'Opérations Standardisées
- 6 ■ Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE
- 7 ■ Les différents modèles d'affaires
- 8 ■ Où trouver l'information?

Les différents modèles d'affaires



- ❖ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux
- ❖ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE

Une certification RGE est nécessaire dans le cadre de nombreuses opérations dans le **résidentiel**

Valorisation directe

Valorisation indirecte

SELON LA DÉMARCHE DU PARTICULIER

INDIRECT



1

▪ L'ARTISAN OU L'ENTREPRISE ARTISANALE PORTE LE RÔLE ACTIF ET INCITATIF

Il constitue le dossier CEE et intègre l'aide financière dans le devis, réalise les travaux et répond aux exigences du dossier CEE (devis, facture, etc.) et de ses délais de traitement.

1'

▪ L'ARTISAN OU L'ENTREPRISE ARTISANALE PORTE LE RÔLE ACTIF ET INCITATIF

Il constitue le dossier CEE, n'intègre pas l'aide financière dans le devis, réalise les travaux et répond aux exigences du dossier CEE (devis, facture, etc.)

DIRECT



2

▪ LE DEMANDEUR (FOURNISSEUR D'ÉNERGIE OU DÉLÉGATAIRE) PORTE LE RÔLE ACTIF ET INCITATIF

Le particulier constitue son dossier et l'aide financière est versée directement par le demandeur au particulier/bénéficiaire.



Sommaire

- 1 ■ L'ATEE et le Club C2E
- 2 ■ Le dispositif des CEE et ses acteurs
- 3 ■ La plateforme Emmy et les prix des CEE
- 4 ■ Comment financer ses projets avec les CEE?
- 5 ■ Les fiches d'Opérations Standardisées
- 6 ■ Les étapes clés pour bénéficier des financements CEE
- 7 ■ Les différents modèles d'affaires
- 8 ■ Où trouver l'information?

Où Trouver l'information?

Un arrêté ou décret ?

■1

- Je les retrouve sur Légifrance
 - ✓ Le code de l'énergie
 - ✓ Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif
 - ✓ Arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande
 - ✓ Arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles
 - ✓ Arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies

■3

Les fiches d'opérations standardisées ?

- Je les retrouve sur le site de l'ATEE, de l'ADEME et de la DGEC

■2

Les lettres d'informations de DGEC ?

- Je les retrouves sur ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

■4

Comment être informé des évolutions?

- Le Club CEE Organise des Webinaires



06

DÉCEMBRE 2023



JOURNÉE TECHNIQUE

CEE

📍 Maison de la Chimie Paris (07)

Organisé par



Avec le soutien de



PROGRAMME

JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Les CEE, outil majeur pour économiser l'énergie
Bilan, panorama et perspectives

06 DÉCEMBRE 2023

INSCRIPTION EN LIGNE



TARIFS

Adhérent : 450€ HT
Non Adhérent : 550€ HT
Distanciel web pour la plénière
uniquement : 250€ HT



MAISON DE LA CHIMIE
28 BIS RUE SAINT-DOMINIQUE,
75007 PARIS



PROGRAMME

PLÉNIÈRE

Amphithéâtre Lavoisier

09H : INTRODUCTION

Nicolas FONDRAZ, Président, ATEE

09H10 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE TECHNIQUE CEE

Diane SIMIU, Directrice du Climat, de l'Efficacité Energétique et de l'Air, DGEC

09H30 : BILAN ET ACTUALITÉS DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE DU DISPOSITIF DES CEE

- **Alexandre DOZIERES**, Sous-directeur de l'Efficacité Energétique et de la qualité de l'air, DGEC
- **Mathilde PIERRE**, Cheffe de bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC
- **Pascal BARTHE**, Adjoint à la cheffe du bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable, DGEC
- **Sophie DEHAYES**, Cheffe du Pôle National CEE, DGEC
- **Elisabeth TATREUX**, Déléguée générale du Club C2E, ATEE

10H30 : PAUSE

11H : TOUR D'HORIZON DES DISPOSITIFS EUROPÉENS

- **Jean-Sébastien BROCC**, Coordinateur Projet ENSMOV+, IECEP
- **Paul STADLER**, Spécialiste en efficacité énergétique Office fédéral de l'énergie, OFEN (Suisse)

11H30 : PERSPECTIVES DE LA FIN DE LA 5^{ÈME} PÉRIODE ET ÉVOLUTION DU DISPOSITIF POUR LA 6^{ÈME} PÉRIODE

- **Alexandre DOZIERES**, Sous-directeur de l'Efficacité Energétique et de la qualité de l'air, DGEC
- **Grégory CHEDIN**, Coordinateur CEE, ADEME
- **Elisabeth TATREUX**, Déléguée générale du Club C2E, ATEE

12H30 : DÉJEUNER

PROGRAMME

ATELIER BÂTIMENTS ET COLLECTIVITÉS

Bailleurs Sociaux, Précarité, Réseaux / 14h - 17h30
Amphithéâtre Lavoisier- Animatrice Elisabeth TATREAUX

14H : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Table ronde animée par **Elisabeth TATREAUX**, Déléguée générale du Club C2E, ATEE

14H30 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

Table ronde animée par **Simon HUFFETEAU**, Coordinateur gouvernemental du plan de rénovation énergétique des bâtiments, Ministères Ecologie Energie Territoires

15H30 : PAUSE

16H : PRÉCARITÉ ET BAILLEURS SOCIAUX

Table ronde animée par **Isolde DEVALIERE**, Chef de projet précarité énergétique, ADEME

16H45 : COLLECTIVITÉS

Table ronde animée par **Grégory CHEDIN**, Coordinateur CEE, ADEME

ATELIER INDUSTRIE / AGRICULTURE / TRANSPORT

Industrie, Transport, Agriculture / 14h - 17h30
Salle 101 - Animateur Daniel CAPPE, Vice-Président de l'ATEE

14H : PROGRAMME PACTE INDUSTRIE

- **Karine MAILLARD**, Pilote du Programme PACTE Industrie / PROREFEI, ATEE
- **Edouard FOURDRIN**, Coordinateur du Programme PACTE Industrie, ADEME

14H20 : INDUSTRIE

Table ronde animée par **Bruno MILLET**, Président du GT Industrie du Club C2E de l'ATEE, Consultant

14H45 : LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Table ronde animée par **Olga LANDESMAN**, Chargée de Mission Réseaux et Opérations Spécifiques, Club C2E, ATEE

15H30 : PAUSE

16H : AGRICULTURE

Table ronde animée par **Ariane GRISEY**, Présidente du GT Agriculture du Club C2E, CTIFL

16H30 : TRANSPORT

Table ronde animée par **Jean-Christophe DESJARDINS**, Président du GT Transport du Club C2E, TotalEnergies

PLAN D'ACCÈS

MAISON DE LA CHIMIE, 28 BIS RUE SAINT-DOMINIQUE, 75007 PARIS



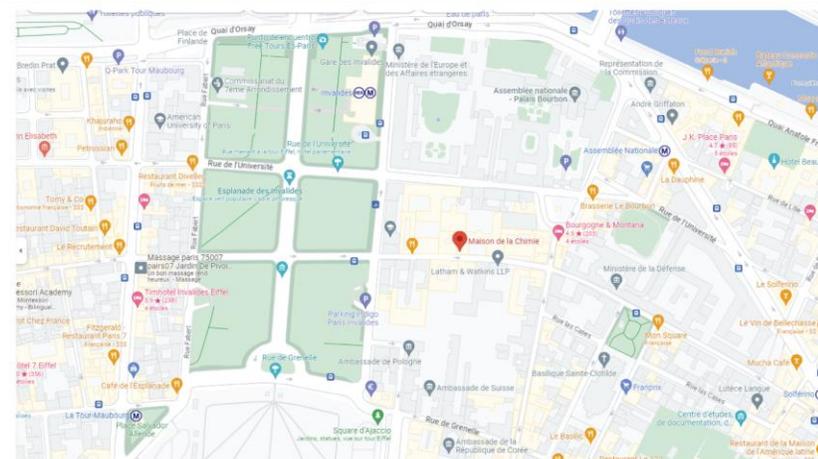
Ligne 8 et 13 (Invalides)
Ligne 12 (Assemblée Nationale)



Ligne C (Esplanade des invalides)



Bus 69 (Esplanade des invalides)
Bus 93 (Invalides)



REJOINDRE L'ATEE



CONTACT COMMUNICATION
Carine Fadat
c.fadat@atee.fr - 06 23 37 60 60



MERCI
POUR VOTRE ATTENTION

pollutec
ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 

Built by
RX In the business of
building businesses

POLLUTEC.COM



En association avec

